

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 juillet 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 180 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Martial ALVAREZ - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Odile BONTHOUX - Patrick BORÉ - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Christophe MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Roger PIZOT - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Florian SALAZAR-MARTIN - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT représentée par Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Patrick APPARICIO représenté par André BERTERO - Mireille BALLETTI représentée par Valérie BOYER - Jacques BOUDON représenté par Philippe DE SAINTDO - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Maurice CHAZEAU représenté par Alexandre GALLESE - Robert DAGORNE représenté par Arnaud MERCIER - Sophie DEGIOANNI représentée par Jean-Louis CANAL - Bernard DESTROST représenté par Gérard GAZAY - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Gilbert FERRARI représenté par François BERNARDINI - Olivier FREGEAC représenté par Joël MANCEL - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Nathalie LAINE représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Albert LAPEYRE représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Eric LE DISSÈS représenté par Georges ROSSO - Michel LEGIER représenté par Régis MARTIN - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Gaëlle LENFANT - Marie-Louise LOTA représentée par Maxime TOMMASINI - Laurence LUCCIONI représentée par Frédéric COLLART - Bernard MARTY représenté par Garo HOVSEPIAN - Florence MASSE représentée par Christophe MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Yves MESNARD représenté par Pierre MINGAUD - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric DOURNAYAN - Pascale MORBELLI représentée par Jean-Claude MONDOLINI - Lisette NARDUCCI représentée par Gérard CHENOZ - Stéphane PAOLI représenté par Francis TAULAN - Roger PELLENCO représenté par Jean-Claude FERAUD - Gérard POLIZZI représenté par Stéphane MARI - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Pierre DJIANE - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Roger RUZE représenté par Nadia BOULAINSEUR - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORÉ - Josette VENTRE représentée par Bruno GILLES.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT - Michel CATANEO - Claude FILIPPI - Michel LAN - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Patrick PIN - Roland POVINELLI - Maryvonne RIBIERE - Eric SCOTTO - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Jules SUSINI - Didier ZANINI - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 13 Juillet 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 2 Août 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VOI 001-2408/17/CM

■ Lancement de la concertation préalable relative à la requalification de la rocade du Jarret à Marseille (4^{ème}, 5^{ème} et 10^{ème} arrondissements)

MET 17/3737/CM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La réalisation de la rocade L2, dont une première section a été mise en service le 29 novembre 2016, permettra d'assurer les reports de trafic satisfaisants, afin de soulager les grands axes routiers actuels de la ville.

L'allègement de trafic attendu, notamment sur la rocade du Jarret, offre ainsi l'opportunité d'une requalification complète de cet axe suivant un parti d'aménagement plus urbain, sous la forme d'un boulevard urbain multimodal.

Par délibération VOI-001-1035/15/CC du 22 mai 2015, le Conseil de Communauté a approuvé le programme de requalification de la rocade du Jarret ainsi que le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre restreint pour cette opération.

Suite à l'avis d'appel public envoyé à la publication le 26 novembre 2015, le jury de concours, réuni le 7 juillet 2016, a tout d'abord sélectionné quatre équipes, auxquelles un dossier de consultation a été adressé.

Le jury de concours s'est une nouvelle fois réuni le 23 mars 2017. Après examen détaillé des prestations remises par les quatre équipes sélectionnées dans le respect de l'anonymat du concours, il a émis un avis motivé et a proposé un classement des équipes selon les critères de jugement pondérés des offres qui figuraient dans le dossier de consultation.

Suivant la proposition du jury, par décision n°17/099/D du 13 avril 2017, le Président représentant du pouvoir adjudicateur a décidé de retenir le projet du groupement «DEVILLERS et Associés/TANGRAM Architectes/Réussir l'Espace public/ 8'18''/INGEROP Conseil et Ingénierie».

L'équipe de maîtrise d'œuvre sélectionnée va ainsi approfondir les études de l'opération. A partir des propositions d'aménagement qui en découleront. Il conviendra ensuite d'arrêter les choix techniques.

Conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, il convient de lancer la concertation préalable associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, pour recueillir leurs remarques et suggestions avant l'achèvement des études.

L'objet du présent rapport est l'approbation du lancement de la concertation préalable relative à la requalification de la rocade du Jarret à Marseille (4^{ème}, 5^{ème} et 10^{ème} arrondissements), selon les modalités suivantes :

- La tenue d'une réunion publique de lancement de concertation ;
- une exposition publique d'une durée de 4 semaines, notamment dans les locaux de la Métropole Aix-Marseille-Provence, de la mairie des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements et de la mairie des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements de Marseille. Elle sera annoncée par voie de presse et utilisera comme support des panneaux de présentation ;
- un registre sera laissé sur les lieux d'exposition afin de recueillir les avis du public.

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Août 2017

A l'issue de cette concertation préalable, Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence présentera le bilan de celle-ci devant le Conseil de la Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.300-2 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération VOI-001-1035/15/CC du 22 mai 2015, de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La décision du Président de la Métropole n°17/099/D approuvant la désignation du groupement DEVILLERS et Associés/TANGRAM Architectes/Réussir l'Espace public/ 8'18"/INGEROP Conseil et Ingénierie, lauréat du concours de maîtrise d'œuvre en vue de la requalification de la rocade du Jarret à Marseille ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire de Marseille Provence du 6 juillet 2017.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'une concertation préalable est nécessaire pour la réalisation du projet de requalification de la rocade du Jarret, à Marseille (4^{ème}, 5^{ème} et 10^{ème} arrondissements).

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le lancement de la concertation préalable portant sur la requalification de la rocade du Jarret, à Marseille (4^{ème}, 5^{ème} et 10^{ème} arrondissements).

Article 2 :

Sont approuvées les modalités suivantes de la concertation préalable :

- La tenue d'une réunion publique de lancement de concertation ;
- une exposition publique d'une durée de 4 semaines, notamment dans les locaux de la Métropole Aix-Marseille-Provence, de la mairie des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements et de la mairie des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements de Marseille. Elle sera annoncée par voie de presse et utilisera comme support des panneaux de présentation ;
- un registre sera laissé sur les lieux d'exposition afin de recueillir les avis du public.

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Août 2017

A l'issue de cette concertation préalable, Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence présentera le bilan de celle-ci devant le Conseil de la Métropole.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer tous les actes nécessaires à l'engagement des procédures et à la constitution des dossiers de l'opération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC